

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS
PRO Occitanie

TRANSITIONS COLLECTIVES



TRANSITIONS COLLECTIVES



Un dispositif de reconversion professionnelle conçu pour répondre à la mutation du marché de l'emploi accélérée par la crise sanitaire et économique actuelle.

TRANSITIONS COLLECTIVES



Objectif

Permettre aux salariés dont l'emploi est fragilisé de se reconvertir dans des **métiers porteurs** près de chez eux.

C'EST QUOI UN MÉTIER PORTEUR ?

Les métiers en tension

Des secteurs d'activité traditionnelle qui peinent à recruter.
Ex. boulangers, aides-soignants, infirmiers, chauffeurs poids lourds, etc.

Les métiers émergents

Issus de domaines d'activité en plein essor comme la transition écologique, le big-data ou le numérique.



TRANSITIONS COLLECTIVES

LA GARANTIE D'UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE SÉCURISÉE



VOUS ÉVITEZ
UN LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



VOUS ÊTES ACTEUR
DE VOTRE PARCOURS
PROFESSIONNEL

*Vous reprenez
votre avenir
professionnel
en main*



VOUS CONSTRUISEZ
UN VRAI PROJET DE VIE
DANS VOTRE RÉGION



VOTRE **FORMATION** EST
PRISE EN CHARGE ET
VOTRE **SALAIRE** MAINTENU



VOUS DÉVELOPPEZ VOS
COMPÉTENCES ET VOTRE
EMPLOYABILITÉ DANS UN
NOUVEAU DOMAINE

TRANSITIONS COLLECTIVES



ÉTAPES CLÉS POUR VOUS LANCER !

- 1** Vérifiez que votre emploi fait bien partie de la liste des métiers fragilisés identifiés par votre entreprise et que vous réunissez tous les critères d'éligibilité :
 - Nature du contrat de travail
 - Ancienneté dans l'entreprise
- 2** Prenez contact avec le **Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP)**
 - Pour être informé des métiers porteurs qui recrutent près de chez vous
 - Pour être accompagné dans la définition de votre propre projet de reconversion
- 3** Formalisez votre demande de financement de reconversion professionnelle auprès de l'association Transitions Pro de votre région.
- 4** Votre projet est examiné par l'association Transitions Pro. Si l'avis est favorable, votre formation peut débuter.
- 5** Après la décision de Transitions Pro, le CEP vous accompagne tout au long de votre parcours de formation et jusqu'à l'aboutissement de votre projet.

C'est quoi le cep ?

Le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) accompagne, gratuitement et de façon personnalisée, toute personne souhaitant faire évoluer sa situation professionnelle. Il aide à définir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...) et à le mettre en œuvre.